



■ ■ ANGLE DROIT
La rupture conventionnelle



■ ■ ACTION SOCIALE
La déclaration des organisations
syndicales

FONCTION PUBLIQUE



**PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE
FORTE MOBILISATION LE 9 MAI
LE GOUVERNEMENT DOIT EN TENIR COMPTE**

ENTRETIEN

CÉLINE BOUSSIÉ >> LANCEUSE D'ALERTE

UN LONG COMBAT CONTRE LE SILENCE



ENSEMBLE ET DANS L'UNITÉ LA PLUS LARGE, GAGNONS SUR NOS REVENDICATIONS !

Emmanuel Macron persiste et signe dans sa volonté de nier l'importance et l'inscription dans la durée des mobilisations en cours.

L'enfumage du « grand débat national » s'est soldé par une conférence de presse présidentielle au cours de laquelle Emmanuel Macron a confirmé le cap de sa politique.

Il entend maintenant associer celles et

ceux qui le voudront et plus particulièrement les organisations syndicales à la mise en œuvre des décisions annoncées qui ne répondront pourtant en rien à l'urgence sociale, fiscale, démocratique et environnementale.

La CGT a adressé au gouvernement 19 propositions urgentes pour répondre aux besoins du monde du travail et du pays.

S'agissant plus particulièrement des services publics et de la fonction publique, avec le chantier « action publique 2022 », l'aggravation et la généralisation de l'austérité budgétaire ou encore la destruction du statut général des fonctionnaires, l'entreprise de démolition en

cours est confirmée.

Les conditions de vie au et hors travail des personnels, actifs, fonctionnaires et agents non-titulaires, et retraités, sont aussi dans l'œil du cyclone avec le gel de la valeur du point de l'indice, l'allongement des temps de travail ou encore la réforme des régimes général et spéciaux de retraite.

Dans un tel contexte, l'heure est à la poursuite et à l'amplification du processus de mobilisations.

Ensemble et dans l'unité la plus large, après le succès de la grève et des manifestations du 9 mai dernier, il nous faut encore élever le rapport de forces pour gagner sur nos revendications ! ♦

- 2 ÉDITO
- ACTU
- 3 ■ Suppression de l'ÉNA
- 4 ■ 1er mai : violences intolérables mais mobilisations réussies !
- 4-5 ■ Manifestations pour les libertés
- 5 ■ Congés bonifiés : non à la réforme
- 6 ■ Lanceurs d'alerte
- 6 ■ Fichier SI-VIC : ni l'ARS, ni l'APHP ne sont des auxiliaires de police !
- INTERNATIONAL
- 7 ■ Manifestation européenne
- MISSIONS
- 8-10 ■ Transition énergétique : avis de la CGT
- 11 ■ Trois questions à : Louis Boyard, UNL

- 10-11 MISSIONS (SUITE)
 - Pour une transition juste et solidaire « en actes », la CGT propose
- 10-11 ■ Missions de la direction générale de l'énergie et du climat
- SERVICE PUBLIC
- 11-12 ■ Macron ne lâche rien... nous, non plus !
- INSTANCES
- 12-13 ■ CSFPE du 10 avril 2019
- SOCIAL
- 14-15 ■ Déclaration des organisations syndicales au CIAS du 11 avril 2019
- LIVRE
- 16-17 ■ Rompre le silence, le long combat de Céline Boussié
- RETRAITE
- 18 ■ Rendez-nous notre pouvoir d'achat !
- ANGLE DROIT
- 19 ■ La rupture conventionnelle



ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
UFSE-CGT

SIRET : 784312043 00036
ADRESSE POSTALE : 263, Rue de Paris
case 542 - 93 514 MONTREUIL CEDEX
TEL. : +33155827756
MEL : ufse@cgt.fr
SITE : www.ufsecgt.fr

DIRECTRICE DE PUBLICATION
RESPONSABLE DE REDACTION :
Catherine MARTY
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, PAO :
Stéphane Jéhanno
COMITÉ DE RÉDACTION :
Nicolas Baille, Christophe Delecourt, Stéphane Jéhanno,
Armand Mallier, Catherine Marty, Céline Verzeletti.

CREDIT PHOTOS :
Sauf mention expresse
© UFSE-CGT

IMPRIMEUR :
RIVET PRESSE EDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TEL. : 05 55 04 49 50 - FAX : 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS
Dépôt légal : À parution
ISSN : 0762-9044
Prix de vente : 1,50 €
Périodicité : Mensuel
Date de parution : Sur couverture
numéro de CPPAP : 0922-S-06197



Certifié PEFC
Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org



SUPPRESSION DE L'ÉNA, LA FAUSSE BONNE IDÉE DE MACRON

La haute administration française est souvent assimilée à une élite technocrate et déconnectée des préoccupations des Français. L'école de Strasbourg est régulièrement vilipendée par les élites politiques qui en sont pourtant issues, parmi lesquelles l'énarque Emmanuel Macron.

Pour se rapprocher du peuple avec qui le divorce est consommé depuis la crise des gilets jaunes, Macron tente un coup de com'en annonçant la suppression de l'ÉNA (et probablement la refonte de l'INET pour la FPT et l'EHESP pour la FPH). Son intention est de faire de cette décision un marqueur politique de son quinquennat. La ficelle populiste en réponse au grand débat national est un peu grosse surtout dans le contexte où la campagne européenne risque elle aussi de tourner à la dénonciation des « technocrates de Bruxelles ». Macron ne fait-il pas une manoeuvre d'esquive pour faire oublier qu'il est l'incarnation de cette caste dirigeante, froide et coupée des Français ?

✓ N'est-on pas en train de désigner des boucs émissaires faciles à la vindicte populaire qui menace d'emporter le Président des riches ?

✓ Est-ce l'ÉNA en tant que tel qu'il faut dénoncer ou la politique que les gouvernements ont demandé aux énarques de mettre en application depuis plusieurs décennies, à commencer par l'austérité libérale imposée au peuple ?

✓ Symptôme de la crise politique de l'État, peut-on dire pour autant que l'ÉNA en est la cause ?

La haute fonction publique souffre d'avoir été trop imprégnée par la doctrine libérale et l'axiome, paradoxal pour les serviteurs de l'État, du « toujours moins d'État »

enfermant les élites dans une forme de pensée unique. La sélectivité sociale a entretenu une logique de reproduction sociale des classes supérieures dans les concours d'entrée à l'ÉNA. Le système du pantouflage et la perméabilité croissante avec les grandes entreprises a jeté le discrédit sur l'attachement des énarques à l'intérêt général et au service public. Aujourd'hui, nous sommes au crépuscule d'un système où l'ÉNA fait face à ses propres contradictions.

Plutôt que de supprimer l'ÉNA, ne faut-il pas au contraire essayer de renouer avec l'esprit des fondateurs de l'ÉNA en 1945 ?

Après les ravages de la guerre, il était indispensable de garantir le recrutement des meilleurs talents au service de la République. Au sortir de l'épuration et avec la mémoire d'un comportement peu exemplaire de quelques hauts fonctionnaires sous le régime de Pétain, il s'agissait aussi de garantir que l'esprit républicain irrigue toute la fonction publique. Au vu de l'immense tâche de reconstruction, il s'agissait de définir le socle d'un État régulateur, protecteur et interventionniste sur le plan économique et social tel que la France n'en avait jamais connu auparavant.

Notre pays aurait-il de nos jours moins besoin de fonctionnaires hautement qualifiés alors que le besoin de renouveau des services publics du XXI^e siècle se fait quotidiennement sentir ?

On ne peut qu'être étonné des déclarations qui jettent un soudain discrédit sur l'ensemble des hauts

fonctionnaires. Dès lors toute dénonciation populiste de la « caste administrative » formée à la haute école ne peut qu'être reçue avec prudence. Si la logique de « caste » devait être remplacée par la logique de « clan » dans un système proche du « spoil system » tel qu'il se pratique dans l'administration américaine, ou pire dans une logique de « Cour jupitérienne », on peut sérieusement douter que les Français y trouvent leur compte et que l'intérêt général soit au cœur des préoccupations. A défaut d'alternative clairement posée, le Président ne peut qu'alimenter l'inquiétude sur ses intentions et d'éventuelles dérives népotiques.

La tentative récente de nomination de l'ami du Président Philippe Besson en tant que consul à Los Angeles en dit long sur le modèle discrétionnaire que l'Élysée a en tête pour construire la fonction publique de demain. Tout comme la nomination de Jules-Armand Aniambossou, ancien collègue de promo de Macron, comme ambassadeur de France en Ouganda alors qu'il était ambassadeur du Bénin en France quelques mois plus tôt. L'affaire Benalla, conseiller dont le rôle élyséen s'est posé en concurrence avec l'autorité administrative, ne peut qu'interroger sur l'opportunité de laisser seul le Président technocrate décider des personnes qui seraient les plus adaptées aux postes les plus élevés de la hiérarchie de l'État. Alors que Macron indique supprimer l'ÉNA au nom de la méritocratie, on sait au moins, à défaut d'autre précision sur la façon dont il compte s'y prendre pour évaluer les mérites, qu'un des mérites exigés est de faire partie de l'entourage présidentiel.

Montreuil, le 30 avril 2019



1er mai : violences intolérables mais mobilisations réussies !

Si ce 1er mai a été marqué par des violences inacceptables à l'encontre du cortège syndical, il n'en reste pas moins que cette journée a rassemblé plus que les années précédentes. En effet, alors que le cortège intersyndical de Paris allait se mettre en route, dans le calme, les forces de l'ordre sont intervenues sans discernement, avec usage de grenades lacrymogènes.

Cette journée de lutte internationale des travailleurs s'est traduite sur tout le territoire par près de 250 manifestations, rassemblements, initiatives festives.

Plus de 310 000 salariés, privés d'emploi et retraités (c'est à dire plus qu'en 2017 et en 2018) se sont rassemblés pour exprimer au gouvernement mais aussi au patronat l'exigence d'autres choix politiques en faveur d'une hausse des pensions et salaires, de plus de justice fiscale, de services publics de proximité, d'une politique sociale répondant aux besoins de la population.

L'expression revendicative de ce jour, cumulée aux nombreuses luttes dans les entreprises, dans plusieurs branches d'activité, la fonction publique, les actions spécifiques des retraités, les actions interprofessionnelles depuis le début de l'année viennent démontrer, s'il le fallait encore, la colère sociale, l'attente de décisions majeures au profit de ceux qui ne vivent que de leur travail.

Le droit à manifester est fragilisé par les violences commises, comme à Paris

où le cortège CGT s'est trouvé pris en étau entre les black blocs et les forces de l'ordre et a été gazé sans sommation... Inacceptable !

Si nous soulignons le calme qui a régné parmi la quasi-totalité des cortèges, les actes scandaleux de la manifestation parisienne viennent démontrer la nécessité d'une autre gestion par le ministère de l'intérieur du respect de ce droit constitutionnel qu'est le droit de manifester.

Répondre dorénavant aux attentes exprimées dans la rue depuis de longs mois et dans les entreprises par nos équipes syndicales sera le meilleur moyen de retrouver de la sérénité dans le pays.

La CGT va continuer à militer pour élargir le rapport de force nécessaire afin de conquérir de nouveaux droits et contrer les mauvais coups de ce gouvernement et de sa majorité parlementaire.

D'ores et déjà elle appelle toutes et tous à participer aux initiatives prévues lors de la mobilisation du 9 mai prochain. ♦

Manifestations pour les libertés

Face aux inégalités sociales qui explosent, face aux urgences environnementales, de multiples mobilisations et actions sont menées par les différentes forces vives progressistes ainsi que par des mouvements moins structurés (gilets jaunes, gilets roses...) mais aussi déterminés à peser sur des choix politiques mortifères.

Le gouvernement, non seulement, ne répond pas aux aspirations qui s'expriment largement mais poursuit sa politique au service des plus riches et au détriment de la grande majorité de la population. Pour ainsi ne rien changer à sa politique, il tente par tous les moyens de bâillonner les expressions de contestation et de proposition d'alternatives, de restreindre les libertés individuelles et collectives, de bafouer les libertés syndicales, d'affaiblir notre Etat de droit.

La CGT, engagée à renforcer les libertés individuelles et collectives dans la sphère professionnelle et publique, a participé depuis plusieurs mois à l'élaboration de différentes ripostes (actions militantes, juridiques...) avec d'autres organisations syndicales, associatives et politiques.

Un appel à l'initiative de la LDH et de 50 organisations associatives et syndicales dont la CGT a été



rendu public dès l'adoption par le parlement de la loi dite « anti casseurs », pour en demander le retrait et affirmer notre attachement à la liberté de manifester.

Ces 50 organisations, rejointes par certains groupes de gilets jaunes, et soutenues par des forces politiques, ont appelé à manifester pour défendre les libertés publiques, partout sur le territoire, le samedi 13 avril 2019.

80 lieux de rassemblements ou manifestations ont été recensés.

Malheureusement, à Toulouse, la manifestation, pourtant déclarée en préfecture, a été empêchée dès le départ. Avant quelque incident que ce soit, les forces de l'ordre ont procédé à la dispersion de celle-ci, au moyen de projections massives de gaz lacrymogènes. Le cortège des organisations syndicales, politiques et associatives a été délibérément visé et attaqué et le canon à eau utilisé contre les manifestants pacifiques. Cette utilisation de moyens violents a eu pour effet une interdiction de fait de manifester. La dérive autoritaire de ce gouvernement n'est malheureusement plus à démontrer, tant les exemples d'atteintes aux libertés sont nombreux.

Les luttes pour les libertés et le droit de manifester doivent se poursuivre et surtout être plus massives. La liberté de manifester constitue, dans toute démocratie, une dimension essentielle de la liberté d'expression et il ne saurait y être porté atteinte sans mettre à mal l'un des principes fondamentaux de la République. ♦



DROITS DES ORIGINAIRES >>> CONGÉS BONIFIÉS NON À LA RÉFORME

Après le succès du rassemblement du 28 mars devant le ministère de l'économie et des finances où 2000 agents des trois fonctions publiques, pour la plupart originaires de l'outre-mer, ont manifesté contre la réforme des congés bonifiés, la CGT avec 7 autres organisations syndicales a appelé les originaires de l'outre-mer à une nouvelle journée de mobilisation contre la réforme des congés bonifiés.

Il s'agit maintenant de poursuivre et d'amplifier le processus d'actions engagé.

Ensemble, dénonçons le prétexte fallacieux de la désorganisation des services avancé par le gouvernement, mais dont lui seul est le responsable, pour justifier la suppression des 30 jours de bonification

À l'évidence, c'est parce que ce gouvernement amplifie l'austérité budgétaire en privant toujours plus les services des moyens et des emplois nécessaires à l'exercice des missions que le remplacement des agents en congés bonifiés devient de plus en plus difficile.

Contrairement aux déclarations du Président de la République, la réforme envisagée ne correspond en rien aux demandes et aux besoins des agents. Pire encore, cette réforme est constitutive d'une nouvelle discrimination à l'encontre des fonctionnaires originaires de l'Outre-Mer en poste dans les services.

À l'opposé des orientations gouvernementales contre les droits des originaires de l'Outre-Mer, soyons très nombreuses et nombreux à manifester pour exiger :

- » L'arrêt de la suppression de la bonification des 30 jours.
- » Le maintien de la sur rémunération versée pendant le séjour.
- » Le maintien de la prise en charge des frais de transport par les employeurs.
- » L'ouverture d'une réelle négociation sur les critères définissant le CIMM.

NON à la réforme de la Fonction publique et NON à la réforme des congés bonifiés.



>> LANCEURS D'ALERTE

Courrier des secrétaires généraux de la CFDT interco, de l'UFSE-CGT, de l'UIAFP-FO et de l'UNSA Fonction publique à Nicole Belloubet, garde des Sceaux

Madame le Garde des Sceaux,

Le combat pour une protection renforcée des lanceurs d'alerte au sein de l'Union européenne dure depuis des années. Les syndicats, dont nos organisations affiliées à la fédération syndicale européenne des services publics (FSESP-EPSU), et la société civile ont travaillé ensemble avec le Parlement européen pour pousser la Commission européenne à agir. Ce n'est qu'au terme d'un grand nombre d'efforts de lobbying et d'actes militants que celle-ci a fini par proposer une directive sur la protection des lanceurs d'alerte en avril 2018. Si ce texte marquait un très bon point de départ, des amendements étaient nécessaires, et le Parlement européen s'en est chargé. Désormais, celui-ci, le Conseil et la Commission doivent s'entendre sur une version finale qui devra inclure les mesures suivantes :

- Droit pour le lanceur d'alerte de prendre conseil auprès d'un syndicat et d'ONG. La directive doit garantir le droit pour un lanceur d'alerte de prendre conseil auprès

d'un syndicat et/ou d'une organisation de la société civile sans que cela mette en péril sa protection.

- Droit d'être représenté par un syndicat. La directive doit garantir que le lanceur puisse être représenté par un syndicat désigné par les employés.

- Droit de prendre directement contact avec les autorités externes compétentes en la matière. Le lanceur d'alerte doit pouvoir se tourner directement vers les autorités compétentes sans risquer de perdre son droit à une protection. L'absence d'une telle clause serait la porte ouverte à la destruction ou à la dissimulation de preuves en cas de déclenchement d'alertes en interne. Concrètement, cela signifie que le dispositif d'alerte interne obligatoire actuellement présent dans la directive doit être supprimé.

- Droit de divulguer des informations aux journalistes. Les lanceurs d'alerte doivent pouvoir se tourner vers des journalistes : en plus de renforcer le journalisme d'investigation, une telle mesure sera positive pour la démocratie.

- Instauration de garde-fou par rapport aux législations nationales existantes sur les lanceurs d'alerte. Cette mesure implique d'ajouter une « clause de non-régression », pour garantir que la directive ne pourra être utilisée pour durcir des lois et procédures existantes sur la protection des lanceurs d'alerte.

- Instauration d'une définition large du lanceur d'alerte couvrant notamment les faits révélés par Antoine Deltour, dans l'affaire Luxleaks. Cela signifie qu'aucun questionnaire ne doit être adressé au lanceur d'alerte visant à divulguer les sources des informations révélées.

Cela fait des années que nous militons pour que les lanceurs d'alerte bénéficient de meilleures protections au sein de l'Union européenne. Nous demandons à l'UE de mettre en place ces protections qui doivent être soutenues par le gouvernement français.

Plus particulièrement, nous, fédérations syndicales de la Fonction publique française, considérons que le préalable d'un signalement interne à une saisine judiciaire ou médiatique constitue un filtre dissuasif aux lanceurs d'alerte. Il pourrait être assimilé à un frein pour contrôler voire empêcher la mise en évidence de faits contraires à l'intérêt général.

Nous en demandons l'abandon au profit d'une information obligatoire en cas de saisine de la justice. ♦

Fichier SI-VIC : ni l'ARS Ile-de-France, ni l'APHP ne sont des auxiliaires de police !

L'utilisation du fichier SI-VIC, dans le cadre des manifestations de « gilets jaunes » a été dénoncée par un article du *Canard enchaîné* du 17 avril dernier. Ce fichier national est initialement destiné à recenser les victimes prises en charge dans les hôpitaux en cas d'évènement majeur dans un objectif de régulation sanitaire et d'information des familles. Or, dans la réalité, il serait utilisé, pour « fichier » les gilets jaunes blessés à travers des précisions d'ordre personnelles et médicales qui ne devraient pas s'y trouver.

Dans un communiqué conjoint daté du 20 avril dernier, l'ARS Ile-de-

France et l'AP-HP ont reconnu que SI-VIC, « déclenché à la demande de l'Agence régionale de santé » comporte bien certaines informations personnelles mais ont indiqué que « dans le respect du secret médical, il ne comporte pas de données médicales, c'est-à-dire aucune donnée sur la nature des blessures prises en charge. ».

Las ! Le canard de ce mercredi 24 avril publie des éléments qui montrent la réalité de ce fichage en violation du secret médical, que l'AP-HP s'est empressée de reconnaître, en parlant « d'utilisations inappropriées ». Les blessures de certains manifestants y sont décrites, ainsi que la façon dont ils sont arrivés aux urgences, jusqu'à la couleur de leurs chaussettes, le tout rattaché au fichier SIVIC nominatif, et sans information des patients fichés !

Ces informations sont ensuite accessibles par des agents de l'ARS, du ministère de la Santé mais aussi de

l'Intérieur, sans que l'on sache véritablement qui est habilité, ni avec quelles garanties pour les personnes « fichées ».

Fonctionnaires, agents non titulaires, agents de droit privé de l'ARS, nous sommes aussi tous citoyens usagers du service public, et en droit de nous poser la question sur le devenir de ces données et de l'usage qui en sera fait.

La CGT dénonce le détournement inacceptable, dans un contexte de mouvement social, des outils initialement prévus pour l'aide aux victimes de Situations Sanitaires Exceptionnelles. Cela bafoue les valeurs du service public de santé et les libertés individuelles.

Dans un contexte national où les libertés se voient de plus en plus être remises en cause, ni l'ARS Ile-de-France, ni l'APHP ne doivent devenir des auxiliaires de police ! ♦



26 avril 2019, Bruxelles



>> CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS COMMUNIQUÉ >> 26 AVRIL MANIFESTATION EUROPÉENNE

>> 8.000 personnes ont marché pour « Une Europe plus juste pour les travailleurs »

Plus de 8000 syndicalistes ont participé à la marche et au rassemblement organisés à Bruxelles par la Confédération européenne des syndicats (CES) pour réclamer « Une Europe plus juste pour les travailleurs ».

La marche a démarré devant le Parlement européen, place du Luxembourg, et s'est terminée par un rassemblement à proximité des bâtiments du Conseil européen et de la Commission, avenue d'Auderghem, près du Rond-Point Schuman.

Parmi les orateurs, on a pu entendre les Présidents et Secrétaires généraux Laurent Berger (CFDT) et Philippe Martinez (CGT), France; Pepe Alvarez (UGT), Espagne; Miranda Ulens (FGTB), Marie-Hélène Ska (CSC) et Olivier Valentin (CGSLB), Belgique; Luca Visentini, CES; le Secrétaire général adjoint Luigi Sbarra (CISL), Italie; le vice-Président László Kordás (MASZSZ), Hongrie plus des leaders des fédérations syndicales européennes Luc Triangle (IndustriAll), Susan Flocken (ETUCE) Martin Jefflen (Eurocadres), et Agostino Siciliano

(FERPA) ainsi que des travailleurs belges.

Cette manifestation avait pour objectif d'attirer l'attention sur les élections européennes, de rappeler les revendications syndicales pour une Europe meilleure et plus sociale, pas moins d'Europe, et de réclamer le progrès social ainsi que de meilleures rémunérations et de meilleures conditions de vie et de travail.

« Ces élections européennes sont les plus importantes que nous ayons connues au cours de ces dernières décennies » a affirmé Luca Visentini, « et

**Nous appelons tous les
partis démocratiques
à s'engager pour
créer une Europe plus
juste, plus sociale et
plus durable dans les
cinq années à venir**

nous invitons tous les citoyens à voter pour les candidats et les partis qui se battent pour une Europe plus juste pour les travailleurs. Ne nous laissons pas bernier par les partis d'extrême droite, antieuropéens et souverainistes – ils ne proposent aucune solution aux problèmes auxquels les travailleurs sont confrontés aujourd'hui. »

« Nous appelons tous les partis démocratiques à s'engager pour créer une Europe plus juste, plus sociale et plus durable dans les cinq années à venir. »

Plus de la moitié des 8000 manifestants venaient de Belgique et de France et ils ont été rejoints par des délégations venues d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, de Hongrie, de Slovaquie, d'Autriche, d'Estonie et de Suisse.

Le chef de groupe S&D du Parlement européen, Udo Bullman, s'est joint à la manifestation tandis que le Secrétaire général de la CES a rencontré le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, en début de soirée mercredi pour lui parler de la manifestation et des revendications syndicales. ♦



© adbestock - Fotolia

>> ENVIRONNEMENT

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : AVIS DE LA CGT

Un projet de loi modifie la loi transition énergétique de 2015 et des décrets révisent la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC). L'avis de la CGT sur ces textes.

I. REMPLACER L'OBJECTIF DE DIVISER PAR 4 EN 2050 LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) PAR CELUI « D'ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ».

Pour la CGT cela implique de réduire les émissions de 85 % pour prévenir les dérives de la « compensation » par les puits de carbone ou la géo-ingénierie, actions pouvant être dangereuses pour la biodiversité, voire le climat lui-même.

Le projet est muet sur l'empreinte carbone de la France, en augmentation depuis 1990 du fait des importations de produits sous l'effet de la désindustrialisation et du libre échange. La loi devrait inclure l'objectif de « réduire l'empreinte carbone de la France ». Le projet ne parle ni de taxe carbone aux frontières de l'Union européenne, ni de planification industrielle ou de circuits courts...

Les besoins de recherche-développement sont immenses pour des solutions industrielles dans la production d'énergie, son utilisation et son stocke,

l'évolution des vecteurs énergétiques. Avec – de 2 % du PIB pour la R&D, la France est loin des 3 % demandés.

L'économie circulaire en reste à la valorisation des déchets. Les choix d'approvisionnement et d'investissement des entreprises doivent être sous les projecteurs des salariés, consommateurs, citoyens. C'est l'enjeu de l'application des 17 objectifs de développement durable. Entre d'une part, les pouvoirs d'Amazon, d'Uber, d'Airbnb, des plates formes logistiques routières, des centres commerciaux en périphérie des villes et d'autre part des territoires

favorables à la biodiversité et au climat, où travailler et se loger sont des droits accessibles à tous sans ségrégation, le gouvernement Macron fait des choix.

II. OBJECTIFS POUR 2030 : 20 % D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, 40 % DE BAISSSE DES ÉNERGIES FOSSILES.

La baisse de la consommation des énergies fossiles est impérative. Contrairement à l'idée largement répandue d'une France nucléaire, leur consommation reste majoritaire avec le pétrole (39 %) et le gaz (21 %) et le charbon (1 %) – électricité (27 %), les énergies renouvelables ENR (10 %), la chaleur (2 %).

Les émissions françaises de CO2 des secteurs des transports et des bâtiments augmentent de 7 % depuis 2017 au delà des quotas de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

Les causes sont :
– Insuffisance des investissements publics et privés nécessaires, planifica-

Les émissions françaises de CO2 des secteurs des transports et des bâtiments augmentent de + 7 % depuis 2017

Les taxes sur l'énergie sont très peu affectées à la transition.

tion en recul ou absente, faiblesse des obligations réglementaires et contrôles, injustice sociale des taxes et aides actuelles.

— Insuffisance des aides pour isoler les logements (prévu 500000/an, réalisé 350000/an dont 110000 performantes). En 10 ans la précarité énergétique a doublé avec 5,6 millions de ménages soit 11 millions de précaires, oubliant l'objectif de la loi de la diviser de moitié.

— Pas d'obligation de rénovation pour les propriétaires bailleurs, les bâtiments de bureaux des entreprises, les bâtiments publics.

— Baisse des moyens du logement social, qui ralentit les rénovations, freine la production de logements neufs économes en énergie.

La hausse du chèque énergie (150 à 200 €), couvre 1/6e des dépenses des ménages, 200 €/an inférieurs au total des taxes acquittées sur les factures: taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques — TICPE; la contribution au service public de l'électricité CSPE; la taxe sur la valeur ajoutée — TVA. Les taxes sur l'énergie sont très peu affectées à la transition. Sur plus de 35 Mds de TICPE, 10 Mds de CSPE, taxe carbone, + TVA à 20 % sur prix et taxes, le compte transition énergétique du budget de l'Etat n'est que de 7,2 milliards.

Pour les transports de personnes: cars Macron, réduction des dessertes ferroviaires. Pour les transports de marchandises: tout routier au détriment des reports vers le fer et le fluvial. Après l'abandon de l'écotaxe sur les camions prévu à 1,5 Md €/an, la timide taxe camions de 500 M est retirée par le gouvernement Macron. Il augmente les remboursements de taxe gazole aux transports routiers (TICPE), renonce à taxer le gazole non routier du BTP, augmente les péages des sociétés concessionnaires d'autoroutes et la durée des concessions (dividendes servis: 3 Md/an) et ne propose pas la taxation du kérosène des vols européens et internationaux.

III. REPORT DE LA BAISSÉ À 50 % DU NUCLÉAIRE DANS LE MIX ÉLECTRIQUE DE 2025 À 2035.

La CGT s'y était opposée en raison de la hausse des émissions de gaz à effet de serre de nouvelles centrales thermiques à créer pour gérer l'intermit-



**>> Trois questions à :
Louis Boyard**
Président de
l'union nationale lycéenne
— UNL

■ COMMENT EST NÉE LA MOBILISATION DES LYCÉENS AUTOUR DES QUESTIONS CLIMATIQUES ? QUEL RÔLE A JOUÉ L'UNL DANS CETTE MOBILISATION ? QUELLES SUITES DÉSORMAIS ?

La mobilisation des jeunes pour le climat en France et plus particulièrement des lycéen.ne.s est arrivée tout d'abord par contamination, après les pays nordiques tels que la Suède ou la Norvège, mobilisés lorsque Greta Thunberg lance le mouvement des Fridays For Future. Bien évidemment, la problématique écologique était déjà centrale pour les lycéen.ne.s et nous portions déjà depuis plusieurs années des revendications sur le sujet, mais c'est la contamination par ce mouvement, quelques semaines avant la grève mondiale du 15 mars qui a lancé ce mouvement en France.

L'UNL se veut la voix lycéenne, c'est à dire un porte-voix accessible à tout.e les lycéen.ne.s souhaitant porter des revendications et faire avancer les droits des lycéen.ne.s. C'est également la position que nous avons adoptée face à l'enjeu climatique. Nous avons été ouverts à tou.te lycéen.ne souhaitant porter des revendications pour préserver notre planète et notre futur. Nos fédérations se sont donc mobilisées les vendredis aux côtés de collectifs locaux, mais aussi nationaux tels que Fridays For Future & Youth For Climate.

Aujourd'hui, bien que constatant une accalmie quant à la mobilisation lycéenne face à l'urgence climatique, il faut savoir que les lycéen.ne.s sont sensibilisé.e.s aux enjeux et très intéressé.e.s par la question. La mobilisation va reprendre, notamment au travers de la date mondiale du 24 mai. Il est nécessaire de maintenir la pression sur les gouvernements qui, aujourd'hui, ne prennent pas leurs responsabilités sur cette question.

■ QUELS SONT LES PRINCIPAUX REPROCHES ADRESSÉS PAR LES ORGANISATIONS DE JEUNESSES AU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA PRISE EN COMPTE POLITIQUE DES QUESTIONS CLIMATIQUES ?

Le principal problème concernant le rapport du gouvernement aux jeunes est qu'il est totalement sourd. En décembre, nous avons bloqué la moitié des lycées de France contre les réformes qui détruisent l'éducation. Le président n'as pas eu un mot sur les lycéens, la jeunesse ou l'éducation. C'est la même chose avec le climat. Les secrétaires d'État sont venu.e.s aux mobilisations des vendredis prendre des selfies, et c'est là que s'arrête l'action de l'État pour l'urgence climatique. Aucune mesure sur le nucléaire, sur le glyphosate, en somme aucun changement de politique ni prise de conscience de l'urgence actuelle.

■ POUVEZ VOUS NOUS INDIQUER QUELS SONT LES PROGRAMMES MIS EN PLACE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES DANS LE SECONDAIRE ? COMMENT Y PARVENIR ?

Le problème concernant les mesures mises en place pour les lycées c'est que les élèves et professeurs qui souhaitent faire quelque chose se heurtent très vite à l'administration, qui est rarement réceptive, puis à des démarches administratives sans fin, pour obtenir la moindre autorisation, le moindre financement... Les mesures existantes sont de bonnes choses mais demeurent le plus souvent inconnues des acteurs des lycées (lycéen.ne.s et professeur.e.s). Entre les mesures nationales et les initiatives locales des régions, les rénovations énergétiques des bâtiments scolaires se font aujourd'hui plus fréquemment mais restent un sujet sensible et leur mise en place complexe et nécessitant un gros investissement des élèves et professeur.e.s n'est absolument pas reconnu. ♦

tence des ENR en croissance, pointes de consommation et sécurité des réseaux. Ce pourcentage arbitraire est le fruit d'un accord électoral de 2012. La CGT prend acte de ce report, mais questionne ce pourcentage. Il comporte de fortes incertitudes pour l'avenir de la filière électronucléaire, menace les investissements de sûreté et le renouvellement des compétences avec un parc de réacteurs vieillissants. Le gouvernement reporte à 2021 la décision de développer de nouveaux réacteurs, mais décide l'arrêt des investissements sur le prototype ASTRID (*Advanced Sodium Technological Reactor for Industrial Demonstration*) du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Ce réacteur à neutrons rapides (RNR) permettrait le multi-recyclage des combustibles usés (une centaine de fois plus économe que le retraitement actuel) et la réduction des déchets. La France devrait attendre que des industriels lui vendent un réacteur RNR.

Le mix électrique actuel est décarboné à plus de 92 % (72 % d'électronucléaire, 11 % d'hydroélectricité, 7 % éolien et solaire, 2 % déchets) et carboné à 8 % de fossiles. La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe les évolutions suivantes aux échéances 2023, 2028, avec variantes: Électronucléaire: 67 % (2023) puis 59-61 % (2028). ENR: 27 % puis 33-36 %. Fossile: 6 % puis 8-3 % (gaz et fioul, charbon 0,1 % en 2023 puis 0).

Et selon la lecture croisée PPE et projet de loi, la part d'ENR atteint 40 % en 2030, soit entre + 7 et + 4 % du total en 2 ans, celle du nucléaire baisse à 50 % en 2035, soit de - 9 à -11 % du total en 7 ans.

De telles hausses et baisses s'avèrent irréalistes ou coûteuses, ce choix incluant 8 % de fossiles en 2035, comme aujourd'hui... Le développement des ENR intermittentes mobiliserait 30 Mds d'aides supplémentaires, s'ajou-

tant aux 98 Mds engagés d'ici 2029. La CGT conteste la captation des subventions aux ENR par des dividendes privés, contraire aux biens communs (le climat) et au service public de l'énergie, et qui doit en outre payer une part croissante des coûts de raccordement et la sécurité d'équilibre du réseau. Une politique industrielle doit accompagner ce développement par des équipements produits dans les territoires et des emplois qualifiés.

Les 11 % d'hydroélectricité sont pilotables: 20 % des besoins en pointe et moitié de l'ajustement d'équilibre du réseau. Le gouvernement doit refuser à la Commission de privatiser les barrages d'EDF. Contre la transposition par ordonnances des textes UE du « paquet Climat-Energie » de fin 2018, le Parlement doit être saisi de projets de loi, avec bilan contradictoire de la libéralisation communautaire des marchés de l'énergie.

IV. L'ÉTUDE D'IMPACT DE CES PROJETS REPOSE SUR DES TRAJECTOIRES DE PRIX DU CARBONE NON EXPLICITES.

On relève ainsi des surcoûts élevés de factures totales/coûts d'investissements annualisés à charge des ménages « estimés en intégrant une poursuite de la hausse du signal-prix de la composante carbone et d'éventuels nouveaux mécanismes de redistribution ».

Or l'augmentation prévue de la taxe carbone a été annulée par le gouvernement (2016 : 22 €/t ; 2018 : 44,6 ; 2020 : 65,4 ; 2022 : 86,2). Mais le rapport Quinet sur la valeur du carbone de février fixe ainsi sa hausse. 2019 : 55 €/t ; 2030 : 225 ; 2040 : 400 ; 2050 : 750. Les 44,6 €/t payés par les ménages en addition de la TICPE, sont à comparer à la moyenne de 20 €/t des permis négociables des émissions industrielles du système européen d'échange de quotas d'émissions (*European Emissions Trading System* ou EU ETS). ♦

POUR UNE TRANSITION JUSTE ET SOLIDAIRE « EN ACTES », LA CGT PROPOSE :

>> L'affectation majoritaire des taxes sur l'énergie à la transition, par exemple aux infrastructures utiles au report modal dans les transports, à la résorption de la précarité énergétique par un effort massif sur les travaux et la qualité de l'isolation des logements ;

>> La taxation du kérosène aérien et du gazole non routier des entreprises du BTP, l'arrêt des remboursements de TICPE aux entreprises de transports routiers de marchandises, dont tous les coûts externes doivent être payés par une écotaxe ;

>> La baisse de la TVA sur les factures d'électricité et de gaz des ménages, des aides directes pour le financement par les ménages des travaux de rénovation énergétique sur critères de revenus, et tripler le chèque

LES MISSIONS

DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

Au Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), la direction générale de l'énergie et du climat définit les politiques de l'énergie, et les outils d'application. Par exemple, programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), sécurité d'approvisionnement, sécurité des réseaux électriques et gaziers, maîtrise de l'énergie, réglementations techniques dont celles des équipements, obligations de services publics... Elle conduit la politique de lutte contre le changement climatique (par exemple, stratégie nationale bas carbone) et contre la pollution de l'air (par exemple réglementation des véhicules ou des installations industrielles), de l'Observatoire des effets du réchauffement climatique et des politiques d'adaptation ainsi que les négociations européennes et internationales sur ces sujets.

La Commission de régulation de l'énergie (153 ETPT) doit veiller aux « règles du jeu » des obligations de service public, des tarifs et des ouvertures à la concurrence

Travaillant sous double timbre ministère de la cohésion des ter-



Mine d'extraction de lignite à Garzweiler en Allemagne

énergie pour les ménages modestes éligibles (200 à 600 euros) pour réduire sans délai la précarité énergétique;

>> La prise en charge à 100 % par l'employeur des coûts de transports domicile/travail et l'augmentation conséquente du versement transports;

>> La révision du niveau des prix des permis d'émission délivrés par les États-membres aux entreprises relevant du système ETS/UE, comme des exemptions de certains secteurs;

>> L'instauration d'un mécanisme d'ajustement aux frontières de l'UE sur les importations de produits ne respectant pas les normes sociales et environnementales, ainsi que les règles de l'Accord de Paris sur le Climat, afin de réduire par des investissements l'empreinte carbone de la France (1,7 fois plus importante que ses émissions territoriales);

Le gouvernement ne doit plus continuer à « exporter » nos émissions et faire la « leçon écologique » aux salariés, aux plus modestes, en les taxant encore plus et en exonérant les entreprises! ♦

ritaires / MTES, la direction de l'habitat, urbanisme et paysages conduit les politiques de rénovation énergétique des bâtiments, des normes de performances des règles de construction et des matériaux, des financements en ce domaine.

Ces missions sont suivies par les DREAL en régions (DEAL en Outre mer) et les DDT dans chaque département. Des planifications régionales tels les volets schémas climat, air, énergie des Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, ou les plans climat énergie territoriaux des EPCI de plus de 20000 habitants. L'annonce en 2018 d'un « service public de la performance énergétique de l'habitat » n'a été suivie d'aucun effet concret, les effectifs des DDT et DREAL continuant de fondre! Des établissements publics de l'Etat contribuent à ces activités. Ainsi, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, (111 ETPT), l'ADEME (878 ETPT) ou environ 20 % des activités du CEREMA (2695 ETPT)... Ces établissements sont sommés par leur tutelle de réduire leurs effectifs de 2 à 3 % par an. Et à l'ADEME le président vient de dénoncer les conventions collectives d'organisation du travail et d'avancement des salariés, les trois syndicats refusant d'accepter les reculs sociaux.

III SERVICE PUBLIC



MACRON NE LÂCHE RIEN... NOUS, NON PLUS!

Au moment où ces lignes sont écrites, il est clair que celles et ceux qui gouvernent persistent dans leurs attaques contre la démocratie, les libertés et plus particulièrement le droit de manifester.

Ainsi, le 1er mai dernier, d'innombrables manifestant-e-s, quelle que soit d'ailleurs la couleur du gilet porté ou non, ont été réprimés et empêchés de manifester. La tête du cortège syndical a également été réprimée.

Depuis, la version de l'attaque de la Pitié Salpêtrière s'est effondrée!

À l'évidence, la démocratie, la défense, la reconquête et le développement des libertés, constituent des enjeux de l'affrontement en cours.

Force est de constater la pertinence des dénonciations formulées respectivement par l'ONU et par le défenseur des droits quant aux « restrictions graves au droit de manifester en France », un « recul des libertés fondamentales » et une « logique sécuritaire » croissante.

PERSONNE N'EST DUPE!

Serviteur zélé du capital, des classes sociales les plus fortunées, des organisations patronales et plus particulièrement du Medef, Emmanuel Macron tente vainement de désamorcer les mobilisations sociales en cours.

Après l'enfumage du « grand débat national », Emmanuel Macron persiste et signe dans son entreprise de transformation ultralibérale de la société française.

Emmanuel Macron, c'est plus que jamais le recul en marche!

Le recul et le sacrifice des services

publics ne cessent d'être confirmés!

Ainsi, après avoir été sans cesse confirmée la baisse des dépenses publiques pourrait même être amplifiée.

Les objectifs poursuivis par le chantier « action publique 2022 » sont plus que jamais à l'ordre du jour.

Les projets de loi portant sur l'éducation, la santé, ou encore la transformation de la fonction publique confirment la violence des attaques portées.

Après l'enfumage du « grand débat national », Emmanuel Macron persiste et signe dans son entreprise de transformation ultralibérale de la société française.

L'addition des coups portés se veut particulièrement salée avec notamment à l'ordre du jour, des abandons et des privatisations de toute une série de politiques publiques, une nouvelle séquence de fermetures, de regroupements, de désorganisation des services publics implantés dans les territoires, la poursuite de plans pluriannuels des suppressions d'emplois dans différents secteurs professionnels, le dynamitage du statut général des fonctionnaires fondés sur des principes d'indépendance, de responsabilité et d'égalité, constitutifs de garanties fondamentales pour les citoyennes, les citoyens

et les administré-e-s.

Dans le même temps, les agents publics seront tout autant sacrifiés avec notamment la poursuite du gel de la valeur du point d'indice. En effet, c'est peu de dire que s'agissant du pouvoir d'achat, il nous faudra au mieux compter avec une loupe.

Rien pour les agents publics, rien non plus pour la nécessaire revalorisation du SMIC!

RETRAITÉS

Quant aux retraités, les retraites de 2000 euros et moins seraient réindexées sur l'évolution de l'inflation en 2020. Puis, quels que soient les montants perçus, toutes les retraites seraient réindexées sur l'évolution de l'inflation en 2021.

C'est donc l'aumône qui est proposée aux retraités. Emmanuel Macron persiste dans son refus de procéder à une revalorisation immédiate et significative du montant des retraites et des pensions versées. Il refuse aussi d'indexer ces dernières sur l'évolution des salaires!

De fait, Emmanuel Macron propose clairement au monde du travail de travailler plus sans gagner plus.

Ainsi, les heures supplémentaires défiscalisées (impôt sur le revenu) et désocialisées (cotisations sociales constitutives du salaire) seraient maintenues dans un contexte où il convient cependant de souligner que les velléités de mettre fin aux 35 heures (seuil du déclenchement des heures supplémentaires) et d'allonger le temps de travail sont confirmées...

Dans le même temps, la réforme de l'assurance chômage dans l'objectif de diminuer les droits des personnes privées d'emploi reste aussi d'actualité de même que la réforme des régimes de retraite qu'il s'agisse du régime général ou des régimes spéciaux.

À l'évidence, en proposant un système de retraite par points et une nouvelle logique de décote toujours plus dissuasive, c'est bel et bien l'allongement de la durée du travail et l'effondrement des taux de remplacement qui sont confirmés.

JUSTICE FISCALE

Par ailleurs, Emmanuel Macron ne répond pas aux exigences, portées de longue date, sur l'instauration d'une véritable justice fiscale, le renforcement de la lutte et des sanctions devant être infligées à l'encontre de celles et ceux qui pratiquent la fraude fiscale.

Bien au contraire, c'est à l'impôt sur le revenu qu'il s'en prend. C'est une nouvelle attaque contre l'impôt progressif qui a vocation à tenir compte des facultés contributives des contribuables.

Plus ces derniers disposent de facultés, plus ils contribuent au paiement de

l'impôt conformément à l'article 13 de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen.

L'impôt sur la fortune ne serait ni rétabli ni revalorisé. Que les classes sociales les plus fortunées se rassurent, la flat tax ne sera pas plus remise en cause...

Quant à la taxe sur la valeur ajoutée qui frappe l'ensemble des contribuables, contrairement à l'impôt sur le revenu qui ne concerne que 43 % des foyers imposables, aucune annonce n'a été faite alors qu'il s'agit d'un prélèvement proportionnel, indirect et dégressif (plus on dispose de facultés contributives et moins on paye de taxe sur la valeur ajoutée) qui doit être sensiblement diminué!

Enfin et à quelques semaines des élections européennes, dans un contexte qui reste caractérisé par la montée en puissance de l'extrême droite et de la droite extrême, Emmanuel Macron n'aura pas hésité à déclarer son souhait d'une « Europe qui tient ses frontières » et à dénoncer « un islam politique qui veut faire sécession avec notre République »... Inacceptable!

Dans un tel contexte, l'urgence est à l'amplification et à l'élévation du rapport de force dans l'objectif de permettre aux générations d'aujourd'hui et de demain de vivre décemment et de satisfaire leurs besoins.

Oui, il y a besoin de nourrir, dans le champ syndical et au-delà, avec celles et ceux qui le voudront, les mobilisations pour les services publics, les systèmes de sécurité et de protection sociales, la justice sociale et fiscale, la préservation de la planète.

C'est dans ce sens que l'UFSE-CGT et plus largement la CGT Fonction Publique entend poursuivre son action dans les jours, les semaines et les mois qui viennent. ♦

Dans un tel contexte,
l'urgence est à
l'amplification et
à l'élévation du
rapport de force dans
l'objectif de permettre
aux générations
d'aujourd'hui et de
demain de vivre
décemment et de
satisfaire leurs besoins.

TOUTE NOTRE ACTUALITÉ
SUR LE SITE INTERNET

www.ufsecgt.fr

INSTANCES



CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION

Compte rendu du CS

1. PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET RELATIF AU CORPS DES ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ÉTAT

Le projet de décret statutaire modifie les dispositions suivantes :

- L'échelon spécial du grade d'architecte et urbaniste de l'État en chef contingenté devient un 8ème échelon linéaire décontingenté, dont l'accès se fait désormais à l'ancienneté. Quatre ans d'ancienneté sont nécessaires pour passer du 7ème au 8ème échelon.
 - Un délai d'engagement d'au moins 5 ans à servir l'État, pour les élèves nommés AUE après avoir suivi un an de formation est introduit.
 - Une bonification d'ancienneté de deux ans pour les AUE recrutés par la voie du concours externe et titulaires d'un doctorat est accordée.
 - Les AUE, justifiant d'une pratique professionnelle reconnue équivalente aux fonctions d'AUE pourront bénéficier, lors de leur titularisation, d'une bonification d'ancienneté égale, dans la limite de 10 ans, aux deux tiers de la durée de cette pratique.
 - Le grade d'architecte et urbaniste de l'État élève est créé. Le corps des AUE se composera alors de quatre grades :
 - Architecte et urbaniste de l'Etat élève (AUE élève) ;
 - Architecte et urbaniste de l'Etat (AUE) ;
 - Architecte et urbaniste de l'Etat en chef (AUEC) ;
 - Architecte et urbaniste général de l'Etat (AUGE).
 - Un cadencement unique d'avancement d'échelon est instauré.
 - Les modalités d'accès au grade à accès fonctionnel (GRAF) d'AUGE



© Adobe stock - Fotolia

PUBLIQUE DE L'ÉTAT

FPE du 10 avril 2019

sont modifiées. Elles passent de de 8 à 6 ans pour le vivier n°1 et de 10 à 8 ans pour le vivier n°2.

Un 3ème vivier est créé, ouvrant l'accès au grade d'AUGE aux AUEC ayant atteint le dernier échelon de leur grade et fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle. Le nombre d'agents pouvant prétendre à cette 3ème voie ne peut excéder 20 % du nombre de promotions annuelles dans le grade d'AUGE. Lorsque l'application de 20% n'autorise aucune promotion, les résultats sont cumulés d'une année sur l'autre jusqu'à ce qu'au moins une promotion puisse être prononcée.

- Les modalités de reclassement dans le grade d'AUGE des AUEC : ils sont classés à l'échelon comportant l'indice de rémunération égal à celui dont ils bénéficiaient dans leur précédent grade. Ils conservent à cette occasion l'ancienneté acquise dans le précédent échelon dans la limite de la durée des services exigés pour l'accès à l'échelon supérieur de leur nouveau grade.

LA CGT A FAIT LA DÉCLARATION SUIVANTE :

Nos organisations syndicales ont pris connaissance de cette réforme statutaire le lundi 25 mars par la voie de l'UFSE pour un dépôt des amendements le 1er avril.

Si le CSFPE est compétent en pareilles circonstances, nous rappelons qu'un projet de réforme statutaire est une compétence du CTM et qu'une information dans cette instance tant au niveau du ministère de la culture que celui de la transition écologique aurait été utile.

Cela a été fait en CAP des AUE

des deux ministères depuis plusieurs mois... alors que les CAP n'ont pas compétences réglementaires sur ces questions statutaires. En réalité en procédant de la sorte, les administrations du ministère de la culture et de la transition écologique ont préféré en informer les organisations syndicales qui siègent en CAP, et non les organisations syndicales représentatives des ministères, qui elles, siègent en CTM.

Nous contestons en pareille circonstance les modalités d'information des organisations syndicales des deux ministères. Les obligations de neutralité de l'administration ont été bafouées.

La CGT revendique que les mesures favorables présentées par ce texte soient étendues aux autres corps de la fonction publique.

Vote global sur le texte :

Pour : CFTD - CGC - FO - FSU - UNSA

Abstention : CGT - Solidaires



2. PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 22 AOÛT 2008 FIXANT L'ÉCHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS DES ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ÉTAT

Ce projet de décret transforme l'échelon spécial contingenté du grade d'architecte et urbaniste de l'État en chef en un 8ème échelon linéaire décontingenté.

Aucun amendement n'a été déposé sur ce texte.

Vote global sur le texte :

Pour : CFTD - CGC - FO - FSU - UNSA

Abstention : CGT - Solidaires



3. PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 9 NOVEMBRE 2015 MODIFIÉ RELATIF AUX CONDITIONS D'ACCÈS ET AUX FORMATIONS À L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

Actuellement, nul ne peut se présenter plus de trois fois aux épreuves d'un des concours d'accès à l'ENA ni plus de cinq fois au total à l'ensemble des concours. La modification prévoit que cette limitation concernera désormais le nombre d'inscriptions à l'un de ces concours et non plus le nombre de fois où le candidat s'est présenté aux épreuves d'un des concours. L'inscription d'un candidat qui n'a pas pu se présenter aux épreuves d'un des concours peut ne pas être décomptée en raison de circonstances exceptionnelles.

Le projet modifie la composition du jury de sélection au cycle préparatoire du troisième concours d'accès à l'ENA en réduisant le nombre de ses membres à 3 (le président, un et une personnalité qualifiée, n'ayant pas la qualité de fonctionnaire).

La scolarité à l'ENA (24 mois actuellement) pourra être d'une durée fixée entre vingt et vingt-quatre mois afin de permettre la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale en cours d'élaboration.

Le projet modifie les modalités du report de scolarité à l'ENA. Actuellement, si les absences successives d'un élève sont incompatibles avec le bon déroulement de sa scolarité, le directeur de l'ENA peut l'obliger à renouveler entièrement sa scolarité ou, si les impératifs pédagogiques ne s'y opposent pas, à renouveler une partie seulement de sa scolarité. Cette seconde option est remplacée par une suspension de scolarité, pendant une durée maximum de deux ans.

La CGT a dénoncé dans sa déclaration une réforme dont le seul objectif est, une fois de plus, de faire des économies en décomptant le nombre d'inscriptions au lieu du nombre de présentations et surtout en réduisant la durée de la scolarité jusqu'à 20 mois contre 24 actuellement. Il s'agit de permettre au directeur de fixer cette durée, en la réduisant uniquement pour des raisons budgétaires, au détriment du projet pédagogique.

Elle s'est prononcée contre le texte.

Vote global sur le texte :

Pour : CFTD

Contre : CGT - FSU - Solidaires - UNSA

Abstention : CGC - FO.



4. PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 22 AOÛT 2008 FIXANT L'ÉCHELONNEMENT INDICIAIRE DES FONCTIONS DE DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL ET DE DÉLÉGUÉ INSTITUÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE.

Le projet modifie le décret relatif aux directeurs généraux et directeurs d'administration centrale afin d'y ajouter les emplois supérieurs de délégué interministériel et de délégué institué auprès du Premier ministre.

Aucun amendement n'a été déposé

Vote global sur le texte :

Pour : CFTD - CGC

Abstention : CGT - FO - FSU - Solidaires - UNSA



© Adobe stock - Fotolia

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE L'ACTION SOCIALE (CIAS)

Déclaration des organisations syndicales au CIAS du 11 avril 2019

FO - FSU - UNSA - CFDT - CGT - SOLIDAIRES - CGC

Le renouvellement des instances de l'action sociale interministérielle est en train de s'effectuer au moment même où le projet de réforme de la fonction publique est rejeté par l'ensemble des organisations syndicales. Celles-ci tiennent donc à exprimer ici leurs préoccupations concernant l'action sociale pour les agents de la Fonction Publique de l'État.

La question budgétaire est essentielle. Tous les ans, des crédits votés par le parlement sont dédiés à l'action sociale interministérielle (ASI), mais dans les faits il ne nous est pas permis de les utiliser dans leur totalité.

CONSOMMATION DES CRÉDITS

Depuis 2012, le budget consommé de l'ASI est en baisse constante, passant de 138 M€ en 2012 à 112 M€ en 2018. Nous le dénonçons avec force chaque année.

Ainsi, lors du CIAS du 14 décembre 2017, pour remédier à la sous-consommation d'1 M€ qui s'annonçait, les or-

ganisations syndicales ont travaillé et proposé 4 mesures :

- L'augmentation des plafonds et des montants du CESH garde d'enfants ;
- La réservation de berceaux supplémentaires avec une augmentation sur l'année de 336 places ;
- L'abondement du budget des SRIAS avec la prise en compte des effectifs militaires dès juillet ;
- L'extension de l'aide à l'installation des personnels AIP-ville en zone d'accès au logement et à l'urbanisme rénové (ALUR).

Si les 3 dernières mesures ont été mises en œuvre, le chèque emploi service universel (CESU) n'a pas été réactualisé (ni son plafond ni son montant), alors que cette mesure était la plus significative.

Pire, après le coup de rabot sur l'ASI de 6 M€ en 2017, nous avons en 2018 une sous-consommation de 6,80 M€. Découvrir en janvier 2019 que seul 30 % du budget 2018 dédié aux restaurants inter-administratifs (RIA) a été consommé met à mal le principe de sincérité budgétaire. Dans le même temps, nous assistons à une tentative de fiscalisation de l'ASI par l'application d'une TVA sur une prestation individuelle, la PIM, et par la menace d'une épée de Damoclès sur les compléments sociaux. Quel positionnement étonnant alors que nous nous situons dans le cadre d'une harmonisation tarifaire. Il nous semble que l'État employeur

cherche à reprendre pour partie ce qu'il a consenti à octroyer.

ACTION PETITE ENFANCE

L'action sociale interministérielle manque particulièrement d'ambition.

La politique en faveur de la petite enfance est mise en avant, en particulier depuis la signature de l'accord sur l'égalité professionnelle. Certes l'augmentation du nombre de berceaux est un point positif, même si cela a été possible grâce à la renégociation en région, mais dans les faits les crédits accordés au CESH et aux réservations de places en crèche sont en diminution constante depuis 2012, passant de 77,80 M€ à 57,50 M€ en 2018.

Soit une perte de 20 M€ en six ans pour une politique qui nous promet de réduire prioritairement les inégalités femmes/hommes !

Malgré les nombreuses propositions des organisations syndicales, force est de constater que l'état employeur n'a pas assumé son rôle.

Espérant être enfin entendues, les organisations syndicales demandent de travailler très rapidement sur plusieurs pistes :

- 1. Le CESH garde d'enfants doit être redynamisé avec l'augmentation des plafonds, la revalorisation des montants de la prestation et surtout la réintro-**

duction d'une troisième tranche.

Cela représenterait 4000 bénéficiaires de plus, soit 2 M€ de dépenses supplémentaires, en se basant sur le montant annuel moyen de 495 € ces quatre dernières années.

2. Le Chèque-Vacances, dont le barème n'a pas changé depuis 2011, doit être revu à la hausse. De plus, une campagne de promotion comme celle de 2011 à la radio, doit permettre de remonter sensiblement le nombre d'ouverture de plans.

3. En l'absence d'informations claires sur la consommation de l'Aide au Maintien à Domicile, nous exigeons une étude sur son périmètre actuel. Nous demandons la réintroduction de la 7e, puis de la 8e tranche de la CNAV.

4. L'Aide à l'Installation des Personnels (A.I.P) doit être revalorisée de 30 % pour venir en aide aux agents en première affectation.

L'érosion des crédits et du nombre de bénéficiaires de l'ASI ne sont pas une fatalité, c'est avant tout une question de volonté politique.

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

En matière de fonctionnement de nos instances, nous souhaitons qu'elles puissent répondre au mieux aux attentes des personnels (un véritable lien entre CIAS et SRIAS).

L'action sociale interministérielle est un acteur essentiel du soutien aux agents de la fonction publique ; à ce titre, elle mérite un budget adapté et conséquent ainsi qu'une gestion permettant de l'utiliser intelligemment et totalement.

Les organisations syndicales siégeant au CIAS ont, une fois de plus, travaillé ensemble afin de préparer, pour la prochaine mandature, un projet cohérent et ambitieux. Pour le mener à bien, elles revendiquent que l'administration s'en donne les moyens, notamment en prenant en compte les demandes suivantes :

La commission permanente (CP) Famille actuelle doit être scindée en deux afin de pouvoir traiter tous les sujets efficacement.

La CP Logement doit pouvoir intervenir pour relancer une réelle politique et répondre aux besoins évidents des agents, et la CP restauration doit développer ses propositions au-delà du suivi des travaux en RIA. Ces deux CP ne doivent pas être fusionnées.

Dans le domaine de la restauration, nous avons vu tout au long du dernier mandat qu'il y avait lieu d'avoir une vraie articulation entre la CP et le travail qui doit être effectué au plan local.

La CP SRIAS doit tenir un rôle central car elle est, par définition, multi-thématiques. Le but est que les décisions du CIAS soient transmises aux SRIAS et que ces dernières fassent des retours sur les différents thèmes afin de pouvoir les faire évoluer dans le même sens. Cela représente beaucoup de travail ; de plus, malgré ce qui a pu être avancé, les situations consécutives aux fusions de régions sont loin d'être stabilisées et la mise en place de nouvelles équipes va nécessiter de la formation et un suivi rigoureux.

À ce stade, nous estimons donc pertinent et indispensable d'avoir un CIAS dont le travail repose sur 6 commissions, ce qui permettra à chacune d'elles de fonctionner correctement et ainsi mettre en œuvre la politique portée par l'ensemble des représentants des personnels. En ce sens, la DGAFP pourrait envoyer un signal positif dans une période où les moyens budgétaires sont sacrifiés de la même façon que le dialogue social.

Unies pour l'action sociale, comme elles le sont pour s'opposer au projet néfaste de transformation de la fonction publique, les organisations syndicales du CIAS réclament la prise en compte de ces revendications.

DANS LES RÉGIONS

S'agissant des sections régionales (SRIAS), toutes les organisations syndicales n'ont cessé, depuis la mise en place de la réforme territoriale, de répéter que les SRIAS avaient des difficultés de plus en plus importantes dans leur fonctionnement. Elles sont liées à l'importance des déplacements qui découragent tant les administrations que les représentants des personnels de participer aux instances. Les réunions doivent être écourtées pour reprendre les transports. La qualité des échanges s'en ressent et le temps consacré à élaborer les programmes s'en trouve réduit.

De plus, les procédures sont plus complexes en raison du recours plus systématique à l'appel d'offres. De fait, le recours à la billetterie devient plus fréquent car les actions de qualité nécessitent un investissement impossible à tenir dans de telles conditions. Le suivi des RIA et de leurs besoins de rénovation n'est pas correctement assuré et cela s'est traduit par une importante sous consommation en 2018.

En bref, il y a un vrai problème de fonctionnement de l'action sociale dans les régions et le groupe de travail de mai 2018 n'a apporté aucune réponse satisfaisante parce que vous n'avez pas répondu aux demandes des organisations syndicales qui étaient pourtant loin d'être excessives. Nous réitérons donc nos demandes en termes de doublement des suppléants par titulaire

pour les SRIAS, à tout le moins dans les régions comportant une vice-présidence ainsi que deux correspondants administratifs à temps plein

AU REGARD DES RÉFORMES À VENIR

Par ailleurs, les bouleversements d'ampleur que veut faire subir le gouvernement aux services publics et à ses agents chargés de les mettre en œuvre vont aggraver les conditions de vie au travail et l'articulation avec la vie privée. L'action sociale ne pourra pas être simple spectatrice des contraintes de toutes sortes que devront supporter une fois de plus les personnels face à la révision des missions, aux multiples réorganisations de services et autres suppressions de postes.

L'action sociale interministérielle ne pourra se contenter d'être un petit supplément d'âme à une gestion des personnels totalement déshumanisée. Il lui faudra donc bien des moyens à la hauteur des enjeux dans les domaines essentiels que sont le logement, la garde d'enfants ou la restauration. Elle ne peut s'exercer chichement uniquement pour ceux qui seraient dans la plus grande précarité. L'action sociale interministérielle doit permettre l'amélioration des conditions de vie des agents, des pensionnés et de leur famille.

Enfin, à l'heure où les établissements publics sont soumis à des cures d'austérité visant tant leurs effectifs que leurs moyens financiers, il nous apparaît toujours plus injuste que leurs personnels relevant de la fonction publique d'État soit arbitrairement exclus de l'ASI, en fonction du seul bon vouloir de leur direction. Ces personnels fonctionnaires de l'État ne sont pas différents des fonctionnaires directement rattachés aux ministères et doivent donc bénéficier en tant que tel de l'ensemble des actions de l'ASI y compris de celles relevant des SRIAS.

La qualité d'un employeur se juge entre autres à la capacité qu'il a de prendre en compte les conditions de vie de ses employés et les améliorations qu'il peut y apporter notamment par le biais de son action sociale. À ce titre, nous attendons que l'État soit exemplaire en la matière.



Rompre le silence, le long combat de Céline Boussié

Céline Boussié est militante de la CGT santé action sociale. Elle a fait paraître un livre qui retrace son parcours de lanceuse d'alerte, pour avoir dénoncé des faits injustifiables à l'IME de Moussaron (31) en 2015. Son ouvrage retrace cette lutte extraordinaire. Son courage et sa pugnacité sont exemplaires.

■ QU'AS-TU DÉCOUVERT LORSQUE TU AS TRAVAILLÉ À L'INSTITUT MÉDICO ÉDUCATIF DE MOUSSARON QUI HÉBERGEAIT DES ENFANTS POLYHANDICAPÉS ?

Avant toute chose il est nécessaire de rappeler ce qu'est le polyhandicap. C'est une situation de vie spécifique d'une personne présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu en cours de développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficiences motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain. Il s'agit là d'une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de

la série autistique (source Groupe Polyhandicap France).

Quand en 2008 je suis arrivée à l'IME de Moussaron je n'avais aucune formation. Cependant j'ai très vite été heurtée par certaines situations. Les jeunes de la Pouponnière (le service où vivaient les plus lourdement handicapés) étaient insuffisamment hydratés. Lorsque j'ai posé la question à une collègue de travail elle m'a répondu que lorsque les infirmiers rinçaient le matériel de gavage avec des seringues insérées dans le tube plastique, cela permettait une certaine forme d'hydratation. Autrement dit, selon elle, les tubes permettaient aux enfants de boire... Je vais également découvrir du matériel totalement désuet et inadapté au public accueilli. Des cages de verre de trois mètres carrés sans toilette, sans point d'eau qui servaient de chambre. Il n'y avait également pas de suivi dentaire, gynécologique, les suivis médicaux étaient inadaptés... La loi du 2/2/2002 pourtant censée régir cet établissement n'était pas appliquée. Dans cette institution cinq résidents sont décédés Naël, Naima, Kamel, Eddy, Franck. Deux précédents signalements avaient eu lieu en 1995 et 1999 pour les mêmes faits.

■ COMMENT AS-TU INTÉGRÉ CETTE STRUCTURE ? LA CONNAISSAIS TU AUPARAVANT ?

En 2008, en allant chercher mes filles à l'école j'ai retrouvé un ancien collègue de travail lorsque j'exerçais en EHPAD. Je lui ai alors confié vouloir reprendre mon métier et entamer une formation après une pause à la naissance de ma dernière fille.

« Avec beaucoup de détails, il me

livre l'image d'Épinal d'une institution parfaite avec des collègues de travail totalement dévoués aux enfants, ados et jeunes adultes polyhandicapés qu'ils accompagnent au quotidien ». Ne connaissant pas cette structure et suite aux conseils de mon ancien collègue, j'ai, à la suite de notre conversation rédigé une lettre de motivation et un CV. Quelques semaines plus tard je reçois un coup de fil pour un entretien et c'est ainsi qu'a commencé par un samedi matin du mois de Mai mon premier de travail sans doublure alors que je n'étais absolument pas diplômée.

■ QU'AS TU MIS EN ŒUVRE POUR DÉNONCER LES VIOLENCES INSTITUTIONNELLES ?

Pendant des années je n'ai eu de cesse de dénoncer en interne. Direction, membre du syndicat maison, CHSCT, cahier de transmission....

Ne voyant rien bouger de l'intérieur, j'ai fini par m'adresser à l'extérieur, avec un premier courrier à l'agence régionale de santé du Gers écrit par la CGT santé de ce même département suite

Lors de son Conseil national du 12 juin, l'UFSE-CGT a invité Céline Boussié à venir présenter son livre, débattre du rôle des lanceurs d'alerte et des protections juridiques nécessaires à leurs actions

Salle mezzanine du patio à la CGT à partir de 16h00

à un long entretien que nous avons eu quelques temps auparavant.

Nous avons ensuite saisi les médias, les membres du gouvernement dont le Président de la République, les politiques départementaux puis nationaux sauf un par éthique, les médias... nous avons même été jusqu'à faire une saisine auprès de l'ONU à Genève.

■ QUELLES FURENT LES RÉACTIONS DE TES COLLÈGUES ? QUELS OBSTACLES AS-TU DÛ LEVER POUR OSER LANCER CETTE ALERTE ?

Je n'ai eu quasi aucun soutien de mes collègues de travail ni pendant ni après l'alerte. Alors que je ne les ai jamais accusées dans l'espoir qu'elles me rejoignent, un groupe s'en est violemment pris à moi. Le pire c'est que des parents ont également fait partie de ce que je qualifie d'expédition punitive. Des tracts ont été distribués dans ma ville, collés sur les murs de mon quartier. J'ai subi un lynchage public hors norme y compris sur les réseaux sociaux où le premier message qui m'était adressé était « A toi espèce de grande salope, la roue tournera un jour et tu le regretteras ». J'ai dû également surmonter ma peur parfois, mes doutes, l'angoisse et l'extrême solitude du début de l'alerte.

Au final je ne regrette rien. Si c'était à refaire, je referais exactement la même chose. Comme un enfant de 4 ans qui se cogne, on a des bleus mais on n'en meurt pas. Bien au contraire cela nous rend plus fort.

Je remercie l'institution d'avoir fait de moi la Femme militante, la syndicaliste que je suis devenue.

■ COMMENT L'INSTITUTION A-T-ELLE RÉAGI ?

A l'intérieur avant mon alerte, j'en parle longuement dans le livre.

Suite aux deux interviews sur LCI et Europe 1, l'institution a déposé plainte pour diffamation. Pendant deux ans je n'ai pas eu le droit de déménager sauf à en prévenir le procureur de la République. Un comble ! Parce que j'avais fait mon devoir de citoyenne et de professionnelle (ne pas dénoncer est passible de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende), j'étais alors considérée comme une criminelle.

■ DÈS LORS QUELS SOUTIENS AS-TU OBTENUS POUR POUVOIR TENIR FACE À CETTE RÉPRESSION ?

Contrairement à beaucoup de lanceurs d'alerte, j'ai eu de la chance de pouvoir compter sur un Comité de Soutien composé de personnalités comme le Docteur Elisabeth Zucman, de multiples citoyen-ne-s, des associations comme Parents en Colère 77 !, DSF 47, Le Groupe Polyhandicap France..., la

fédération santé action sociale Cgt, la confédération CGT, un mouvement politique.

■ QUE S'EST-IL PASSÉ ENSUITE POUR TOI ?

J'ai été jugée au mois de Septembre 2017 durant trois longues heures durant lesquelles un de mes deux avocats, Maître Rilov, qualifiera ces actes de torture.

Le 21 Novembre 2017, le tribunal correctionnel de Toulouse prononcera une victoire historique : la relaxe, une première pour un lanceur d'alerte en France.

Le 31 Janvier 2019, l'affaire a été jugée, à mon initiative, au Conseil des prud'hommes d'Auch. J'ai été représentée par Maître Alma Basic, l'avocat de la Fédération Santé Action Sociale de la CGT. Le délibéré devait être rendu le 21 mars dernier. Il a été prorogé au 18 avril. Un jugement mi figue-mi raisin. Nous attendons de recevoir la motivation du jugement pour le cas où nous ferions éventuellement appel de la décision.

Notez bien que les responsables et coupables de ces faits ne sont à aujourd'hui toujours pas mis en examen, jugés ni même condamnés !

■ QUELS SONT LES MOYENS JURIDIQUES QUI SELON TOI SERAIENT À METTRE EN ŒUVRE POUR POUVOIR PROTÉGER LES LANCEURS D'ALERTE ?

Divers textes de loi existent mais ne sont jamais appliqués. En effet, dans notre champ professionnel, qui connaît la jurisprudence maltraitance qui protège le salarié qui dénonce par exemple ?

La jurisprudence prononcée par le tribunal correctionnel de Toulouse est un formidable espoir. J'appelle tous les professionnels concernés à s'en saisir.

A noter une formidable avancée en matière de protection des lanceurs et lanceuses d'alerte. Le mardi 16 avril dernier, les députés européens ont adopté une directive garantissant une solide protection aux lanceurs d'alerte dans tous les pays membres de l'Union Européenne. C'est une première législation en la matière qui permet une harmonisation indispensable car jusqu'alors seuls dix pays s'étaient dotés d'un texte les protégeant.

■ QUELS SONT TES ENGAGEMENTS AUJOURD'HUI ? QUEL RÔLE JOUE LA PARUTION DE TON LIVRE DANS TON (TES) COMBAT(S) ?

J'ai été élue Secrétaire générale adjointe de la Maison des Lanceurs d'alerte. Cette maison à l'initiative de 17 ONG (Transparency France, Sciences Citoyennes, Anticor, greenpeace, de

L'UGICT CGT, ...) est une première en France ainsi qu'au niveau mondial. Au travers de ma modeste expérience, je continue mon engagement syndical pour que plus jamais aucun lanceur d'alerte ne subisse le sort que d'autres avant et même après moi ont subi : criminalisation, pression, procès bâillon ...

Je continue à militer pour que les termes de maltraitance et maltraitance institutionnelle soient inscrits dans le code pénal, ce qui n'est pas le cas encore aujourd'hui, mais aussi pour que chaque personne ait une vie citoyenne pleine et entière ce qui n'est pas le cas pour toutes, notamment pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap que les pouvoirs publics et l'Etat considèrent encore comme des sous-citoyens.

Un autre combat : nous exigeons que Bernadette, injustement condamnée en 1999 pour avoir dénoncé les mêmes faits soient enfin réhabilitée.

La parution de notre livre met à jour 23 longues années de maltraitance, couvertes et cautionnées par les pouvoirs publics. Cet établissement n'a pu dysfonctionner tout seul. Quid des contrôles censés être obligatoires. Des nombreux rapports officiels qui nous ont dans l'ensemble donné raison (notamment le rapport de l'IGAS en 1997 puis celui de l'ARS en novembre 2013).

Nous espérons simplement que les lecteurs puissent se dire, à la fin du livre, « s'ils l'ont fait alors je peux le faire aussi » et dénoncent alors tout dysfonctionnement grave dans son activité professionnelle et pour l'intérêt général, en prenant évidemment toutes les précautions d'usage. ♦



200 pages
HarperCollins
(13 février 2019)
ISBN : 979-1033902645
14 x 1,8 x 20,5 cm
18€



Rendez-nous notre pouvoir d'achat!

Intervention d'Alain Guichard, membre du collectif des retraités de l'UFSE-CGT, pour l'ensemble des organisations (CGT, FO, FSU, CFTC, CFE-CGC, Solidaires, FGR-FP, LSR, UNSA) à la manifestation des retraités le 11 avril 2019 à Lorient (56)

Monsieur Macron et son gouvernement ont décidé, depuis leur arrivée au pouvoir, de faire de la majorité des retraité-e-s leur cible privilégiée. Pas ceux qui, tel Carlos Ghosn, perçoivent des retraites chapeau, il aurait perçu 765 000 € annuellement en supplément de sa retraite normale si le scandale n'était apparu aussi grand. Aujourd'hui personne ne sait ce qu'il percevra vraiment. Pas ceux non plus qui bénéficient depuis 2018 de la suppression de l'ISF et de l'instauration de la « flat tax » qui leur permet de ne payer que 12,8 % d'impôt sur le revenu et sur les revenus de leurs fortunes mobilières.

DRÔLES DE CALCULS

Par contre Monsieur Macron a décidé qu'un couple de retraités ayant un revenu net de 3071 € soit 3378 € de revenu brut - 2 pensions brutes de 1700 € par exemple - faisait partie des riches. Pour eux le taux de CSG sera toujours de 8,3 %. Nous sommes bien loin des 2000 € annoncés par Macron. Il a aussi dans l'idée que ceux qui ont une retraite supérieure à 1200 € continueraient à ne pas avoir une revalorisation de leurs pensions tenant compte de l'inflation mais devraient se contenter de ne recevoir qu'une aumône de 0,3 % chaque année.

Et que dire de ces nombreuses femmes seules qui n'arrivent à joindre les deux bouts que parce qu'elles ont une pension de réversion à côté de leurs modestes retraites et qui du fait de la suppression de la demi-part en impôt sur le revenu, pour la majorité d'entre elles, dépassent très légèrement le seuil

du revenu fiscal de référence déclenchant le paiement du taux plein de la CSG, de la CRDS et de la CASA. Beaucoup doivent se priver de quasiment tout pour faire face aux augmentations des différentes dépenses contraintes (chauffage, carburant, logement, assurance, mutuelle, santé, etc...).

TOUJOURS MOBILISÉS

Depuis la manifestation nationale du 3 juin 2014 c'est la 14e fois que nous descendons dans la rue. Et le rythme s'accélère depuis l'arrivée de Macron à l'Élysée puisque c'est aujourd'hui la 7e fois que nous manifestons ; et cela, sans compter toutes les pétitions et autres interventions.

Si nos actions ont permis d'obtenir quelques avancées telles que le maintien de la demi-part pour le calcul de la taxe d'habitation pendant quelques années ou le retour du taux de la CSG à 6,6 % pour certains retraité-e-s, l'essentiel de nos revendications n'ont pas été entendues.

Nos courriers au Président sont restés sans réponse. Nous n'avons reçu qu'une missive émanant de son chef de cabinet indiquant qu'il répondait à notre courrier transmis par un député et un sénateur, faisant fi de nos courriers et surtout n'évoquant que la CSG. Il a mis en avant l'instauration de la 4e tranche de CSG ignorant nos demandes pour une revalorisation suffisante de nos retraites, un rattrapage des pertes cumulées, un abandon des mesures fiscales régressives dans le même temps où les cadeaux aux plus riches ont dépassé l'insupportable.

Nous ne nous faisons aucune illusion sur ce qui sortira du grand débat

puisque le Président de la République a fixé lui-même les limites qu'il n'entendait pas dépasser, cela lui a simplement permis d'utiliser largement l'espace médiatique. Dans ce cadre Monsieur Macron a osé dire dans la Drôme en janvier que nous ne vivrions pas mieux si l'ISF était rétabli ou si la flat tax était supprimée, c'est absolument faux puisque cela représente près de 14 milliards. Ce qui pourrait permettre une revalorisation annuelle moyenne proche de 800 € par retraité. Et n'oublions pas non plus que l'évasion et la fraude fiscales nous privent de 120 milliards au minimum annuellement et que cela ne va pas s'améliorer avec les suppressions massives d'emploi dans les services des Finances Publiques.

BOUTEILLE À LA MER

Toujours aussi méprisant envers les retraité-e-s Monsieur Macron considère que passé un certain âge, il n'est pas raisonnable de manifester. Pour ce qui le concerne il n'a jamais eu besoin de manifester car il n'a pas connu, tout comme la plupart des élus de sa majorité, les difficultés qui s'accumulent sur de très nombreux salarié-e-s et retraité-e-s. Il ne sait pas ce que c'est que d'avoir chaque mois un découvert bancaire ou ne pas savoir finir son mois. Tous ceux qui osent traiter les retraité-e-s de privilégiés ne savent rien de ce que fut la vie de ceux qui ont commencé à travailler pour certains dès l'âge de 14 ans.

Nous aurons l'occasion de reparler de la question du financement de la perte d'autonomie et de la réforme des retraites, les projets en cours vont tous dans le sens d'un recul social, d'une remise en cause de ce qui faisait la cohésion sociale de notre pays. Tous les experts le disent, si la France a mieux résisté que d'autres lors des dernières crises économiques c'est parce que nous avons notre système de protection sociale.

Comme apparemment le Président de la République ne reçoit pas les courriers que nous lui adressons nous avons cherché comment lui faire parvenir notre message. Nous avons envisagé un pigeon voyageur mais nous avons pensé que les archers, à l'approche de l'Élysée, craignant qu'il transporte une bombe miniature l'abattraient avant que le message soit délivré. Nous avons donc opté pour la technique de Robinson Crusoe : la bouteille à la mer et nous allons procéder à sa mise à l'eau avec un message écrit en plusieurs langues :

**Monsieur le Président,
Rendez-nous
notre pouvoir d'achat!**



Dans le projet de réforme de la Fonction publique est prévue la rupture conventionnelle applicable aux contractuels ainsi qu'une « expérimentation » de 2020 à 2025 aux fonctionnaires titulaires. Une expérimentation qui n'en a évidemment que le nom au regard de la farouche volonté du gouvernement de réduire massivement la masse salariale dans la Fonction publique.

Ce dispositif de rupture conventionnelle cause déjà des désastres dans le secteur privé. L'extension à la fonction publique serait la porte ouverte à une flexibilité à tout va et à un plan massif de licenciement déguisé, dangereux pour les services publics et les personnels.

DANS LE PRIVÉ

Dans le secteur privé, la rupture conventionnelle individuelle, créé en juin 2008, est censée permettre au salarié et à l'employeur de mettre fin à un contrat de travail, tout en prévoyant la possibilité au salarié de percevoir l'allocation chômage et à l'employeur de ne pas avoir à justifier d'un motif de rupture. Ce dispositif de rupture est ouvert à tous les salariés hormis les contrats courts (CDD ou intérim). La procédure entourant cette rupture est censée garantir l'intégrité du consentement des deux parties (entretien préalable, délai de 15 jours de rétractation, envoi à la DIRECCTE pour homologation). S'il s'agit d'un salarié protégé, l'inspection du travail doit être saisie.

La rupture est contestable devant le Conseil des Prud'hommes mais seulement en prouvant le défaut ou les vices de consentement, ce qui demeure très difficile en pratique. Le montant de l'indemnité doit être au minimum d'un quart de mois de salaire brut par année d'ancienneté pour les 10 premières années et un tiers à partir de la 11ème année. Aucun maximum n'est prévu.

Sur un plan collectif, ce sont les désastreuses ordonnances Macron de



2017, qui ont prévu la possibilité de signer des accords collectifs de rupture conventionnelle. Ces accords doivent être validés par la DIRECCTE et déterminent notamment le nombre maximal de départs envisagés, les conditions que doivent remplir le salarié pour en bénéficier, les modalités de calcul des indemnités de rupture garanties au salarié et les modalités d'informations du CSE. Cet accord, pour être valable, doit être signé par au moins 50% des organisations syndicales représentatives.

CE QUE PRÉVOIT LE PROJET DE LOI

Dans la Fonction publique la rupture conventionnelle individuelle est à ce stade prévue pour les contractuels des trois versants et à titre expérimental pour les fonctionnaires de l'Etat et l'hospitalière et non la territoriale. Les modalités d'application sont renvoyées en décret en Conseil d'Etat mais l'on peut déjà constater l'absence de garantie du consentement, l'absence d'homologation par une autorité extérieure, et le plafonnement des indemnités légales. Une allocation d'assurance chômage en cas de rupture conventionnelle ou démission acceptée en cas de restructuration de service est prévue.

Au niveau collectif, si rien n'est encore rédigé, la tendance à la suppression massive d'emplois dans la Fonction publique laisse craindre le pire. Ainsi par exemple la Caisse des dépôts et des consignations, établissement public avec des salariés du privé et des fonctionnaires est en train de négocier un accord de rupture conventionnelle collective pour supprimer une centaine de postes.

UN MARCHÉ DE DUPE

Dans le secteur privé, la CGT s'est opposée ce type de dispositif en expliquant qu'il s'agissait en réalité d'un marché de dupes. Que ça soit au niveau individuel ou collectif, l'absence de motif à donner pour ce type de rupture est la problématique centrale : c'est bel et bien la possibilité pour l'employeur de se séparer d'un ou des salariés sans avoir à justifier d'aucune motivation. De plus au regard de l'inhérente inégalité dans un contrat de travail, l'employeur dispose toujours de moyens de pression efficaces pour contraindre un salarié à accepter cette rupture dite « à l'amiable ». À l'inverse, un salarié aura du mal à imposer une rupture conventionnelle en lieu et place d'une démission.

UN DISPOSITIF QUI SE GÉNÉRALISE

Depuis sa création en 2008, nos analyses se sont révélées exactes. Record battu chaque année, ce type de rupture est en plein expansion dans le secteur privé. Ainsi pas moins de 3,5 millions de ruptures conventionnelles ont été signées depuis 2008 et en moyenne 400.000 par an !

Si ces ruptures ne doivent pas être imposées aux salariés, la réalité est tout autre avec la multiplication des plans sociaux déguisés, des intimidations et menaces de licenciements prétendument négociés ne doit pas faire oublier que la raison première qui pousse les salariés à accepter une rupture conventionnelle est celle de l'existence de conflits avec la hiérarchie. Elle est aussi devenue une manière de jeter en préretraite les salariés les plus âgés.

POUR UN DROIT À LA DÉMISSION LÉGITIME

« Guerre des nerfs » difficile à prouver en justice pour faire reconnaître ce type d'intimidations ou pour prouver l'absence de consentement. Cependant l'action de la CGT et les jugements rendus permettent de rétablir les salariés dans leurs droits en affirmant par exemple qu'une rupture conventionnelle ne peut pas être valablement conclue en cas de harcèlement moral.

Plus largement la CGT propose l'abrogation de ce dispositif et revendique un droit à la démission légitime (indemnisée par l'assurance chômage) pour les situations où les salariés veulent réellement et librement partir de leur entreprise (pour changer de profession par exemple). ♦

**PROJET
DE LOI
FONCTION
PUBLIQUE,**

**on n'en
veut
pas**